

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10	<u>Présents</u> : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, HERVET Axel, LEFORT Charles, MORIN Amandine, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia, LOGUIVY Christine, Briec LABOUE <u>Absent excusé</u> : Erwan DIVEU a donné procuration à Monsieur le Maire <u>Absent non excusé</u> : Thierry CHAPON
---	---

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- France services : intervention services Evran et Plouasne
- Appartements communaux : bilan travaux, projet de location des appartements communaux par une agence immobilière
- Antenne 5G : information d'installation
- Plan Vélo : retour réunion
- Chemin de la Tannerie : cession par le département à la commune
- La biodiversité
- Syndicat d'électrification : retour réunion
- Syndicat des Faluns : retour réunion agglomération ALSH, retour effectif école
 - ° nouvelle organisation, nouvelle nomination, 2 titulaires, 2 suppléants
 - ° merci de me transmettre votre candidature titulaire ou suppléant.
- Délibération d'une décision modificative : les intérêts
- Questions diverses : courrier don.

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire a demandé à ce que le sujet de l'atlas de la biodiversité et le plan climat énergie proposé par l'agglomération soient rajoutés à l'ordre du jour ainsi qu'une demande de déclaration préalable sur les parcelles A35 et A37.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dernières demandes.

France services : intervention services Evran et Plouasne

Monsieur le maire présente le service France SERVICES, il remercie la présence des représentantes d'Evran et de Plouasne. Mme LEROUX, animatrice itinérante située à Plouasne et Mme BARBE Annaëlle Médiatrice sociale et numérique basée à Evran interviennent afin de présenter les services du territoire.

La démarche consiste à mettre à la disposition des habitants, un service gratuit pour effectuer leurs démarches administratives auprès de différents organismes (santé, famille, retraite, impôts...).

Les habitants ont la possibilité de se rendre directement à Evran pendant les heures de permanence. L'accompagnement peut également se faire près de chez eux par le biais d'un camping-car qui se déplace dans les communes.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un nouveau bulletin municipal de 8 pages soit créé afin d'informer au mieux la population. Il demande également que ces informations soient mises sur le site internet de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

Appartements communaux : bilan travaux, projet de location des appartements communaux par une agence immobilière

Monsieur le maire remercie monsieur DIVEU adjoint d'avoir mené à bien ces travaux.

Cependant il reste des travaux comme des travaux de peinture qui vont être réalisés par l'agent communal.

Certains conseillers municipaux ont suggéré de changer les meubles évier/plaque de cuisson et de rajouter des dalles au niveau de l'entrée de chaque appartement.

Monsieur le maire propose d'en parler à monsieur Diveu afin de réaliser ces travaux s'ils ne sont pas trop onéreux.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'agence Guy Hoquet pour mettre les appartements en location. La proposition a été acceptée par l'ensemble du conseil.

De ce fait, il a été demandé une estimation locative à 550€ par mois hors charges, ainsi que des frais d'agence à hauteur de 429€ par location, soit 6.5% du loyer annuel.

Le conseil municipal a émis le souhait de pouvoir choisir les locataires en accord avec l'agence immobilière.

Monsieur le Maire demande l'accord de signer le mandat ainsi que le bail.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées :

Présents : 9 - Votants : 10 voix pour

Antenne 5G : information d'installation (Charles LEFORT)

Charles LEFORT s'est renseigné sur l'installation de la 5G auprès d'une personne de son entourage travaillant dans le domaine de la télécommunication. A priori, nous pourrions avoir la 5G au Quiou. L'installation de cette antenne ne coûterait rien à la commune mais il

faut trouver un terrain d'environ 70m². Cette démarche rapporterait 6000 euros/an à la commune.

Le conseil propose à Charles Lefort de faire intervenir la personne référente à cette proposition afin de présenter le projet et demande pour réfléchir et à ce qu'une étude sur la non nocivité de la 5G soit faite afin de rassurer la population.

Plan Vélo : retour réunion

Charles Lefort rapporte les projets de la commune, qui n'ont pas été retenus par Dinan Agglomération, notamment le projet de la liaison le Quiou/Evrans.

En effet, celle-ci ne semble pas prioritaire et est donc passée en second plan.

Monsieur le maire rapporte qu'il est en conversation avec monsieur le maire d'Evrans et à ce sujet, il a proposé à ce dernier, qu'une réunion puisse être organisée en présence de différentes institutions afin de réfléchir à cette liaison douce.

Chemin de la Tannerie : cession par le département à la commune

Suite à la demande de certains riverains, il apparaît que l'emprise de la parcelle départementale cadastrée section A385 située au lieu-dit les moulinets sur la commune, soit utilisée par ces derniers comme accès à leur propriété. Or cette parcelle ne figure pas au tableau de la voirie départementale ce qui soustrait la collectivité de toute obligation d'entretien de ce terrain, à des fins de circulation.

Le Département pourrait consentir à céder gratuitement, à titre dérogatoire, cette parcelle d'une superficie de 1817 m² à la commune du QUIOU ;

Cette cession s'opérerait dans le cadre réglementaire fixé par l'article L 3112-1 du CGPPP qui prévoit la faculté pour les personnes publiques de céder, entre elles à l'amiable sans déclassement préalable, des biens relevant de son domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour céder gratuitement la parcelle A385 du Département à la commune de le QUIOU.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 9 Abstention : 1

Accord pour céder gratuitement, à titre dérogatoire, cette parcelle d'une superficie de 1817 m² à la commune du QUIOU

Plan d'action : PCAET de Dinan Agglomération

Monsieur le Maire présente le plan climat air énergie territorial. Il s'agit de s'inscrire dans un plan d'action afin de notifier l'engagement de la commune du QUIOU dans des transitions énergétiques et climatiques. Une fiche projet est présentée au conseil municipal dans le cadre d'une éventuelle construction d'un éco quartier. Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin qu'il puisse participer à la mise en place du PCAET de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération : Atlas de la biodiversité intercommunale – Appel à manifestations d'intérêt

Monsieur le maire présente l'appel à projets « Atlas de la biodiversité » de l'Office Français de la Biodiversité.

Dinan Agglomération a été lauréat pour son projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) sur le territoire de l'agglomération en partenariat technique avec CŒUR Emeraude, association porteuse du Projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude qui couvre deux tiers des communes de Dinan Agglomération ;

Vu l'appel à manifestations d'intérêt de Dinan Agglomération relatif à l'Atlas de la biodiversité qui a pour objet d'identifier 20 communes motivées pour bénéficier :

- D'inventaires naturalistes complémentaires sur leur territoire,
- D'une co-construction d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité,
- D'actions de sensibilisations et de formations sur le thème de la biodiversité,

Considérant la nécessité de désigner un binôme « élu et technicien communal » ou « élu et habitant référent » ou un trinôme « élu, technicien communal et habitant référent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) décide de répondre à l'appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité intercommunale » lancé par Dinan Agglomération et désigne comme élus :

- Arnaud CARRE
- Adeline PEPION

Syndicat d'électrification : retour réunion

Suite à la réunion de juillet 2021, Madame Pépion présente qu'un projet de Loi pour 2025 est en cours, axée sur les économies d'énergie, nous obligeant à changer les lampadaires qui ne seront plus aux normes. Le conseil municipal envisage le changement progressif afin d'étaler les dépenses.

Syndicat des Faluns : élection de nouveaux délégués.

Avec l'entrée de la commune de St Judoce, au syndicat des faluns, il sera nécessaire de refaire les statuts et ainsi proposer de nouvelles nominations siégeant au syndicat. Monsieur le maire rappelle avoir demandé des candidatures lors de la convocation du conseil municipal.

La commission doit être composée de 2 titulaires et 2 suppléants.

Il est proposé un vote à main levée.

Sont élus par l'assemblée communale :

Titulaires : Axel HERVET et Briec LABOUE

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 8 Abstention : 2 (A. Hervet et B. Laboue)

Suppléants : Amandine MORIN et Lucie CHEVALIER

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 8 Abstention : 2 (A. Morin et L. Chevalier)

Délibération d'une décision modificative : les intérêts

La commune doit modifier une ligne budgétaire afin de pouvoir régler l'emprunt du CMB et régulariser le débit d'août 2021, Mr le maire demande l'autorisation d'effectuer la décision modificative suivante :

Débit 678 : -600 €

Débit 66111 : +600 €

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

Accord pour la décision modificative

Demande de DP sur les parcelles A 35 et A37

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande préalable de travaux afin d'araser une haie sise aux mares commune de le Quiou. Cette haie longue de 129 mètres est composée de chênes et de châtaigniers, ormes et aubépines.

Celle-ci serait remplacée en compensation par deux nouvelles haies d'une longueur de 468 m, ces dernières seraient installées sur les communes de Saint André des Eaux et Evran. Il est stipulé dans le dossier que nous serions dans un déplacement de haie.

Après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, il s'avère que la haie existante est classée dans le périmètre de protection du captage de Bleuquen et ce linéaire est également protégé au titre de la loi paysage au sein du PLUIH de Dinan Agglomération cadastrée A035 et A037.

Monsieur le maire rappelle que cette haie se situe à proximité du nouveau périmètre de l'aire de captage de la ville Bézie en Tréfumel.

Après débat, le conseil municipal du QUIOU rappelle qu'il travaille depuis plusieurs années avec les services de Cœur Emeraude, aujourd'hui Dinan Agglomération et soutient les actions de Breiz Bocage à savoir la reconstitution de haies bocagères. De plus, la commune perdrait un linéaire de haies existant.

Au regard du changement climatique, Il considère qu'il n'est plus d'actualité de compenser mais au contraire d'ajouter de nouveaux linéaires afin d'améliorer la biodiversité et les différents corridors écologiques qui en découlent.

De plus à l'aube de la création du futur Parc Naturel Rance Cotes d'Emeraude, une telle mesure deviendrait incompréhensible aux yeux de nos concitoyens.

Le conseil municipal rappelle que la commune du QUIOU est zéro phyto depuis 2013, qu'il permet avec les services de Cœur Emeraude à la plantation de nouvelles haies. Le conseil municipal rappelle également avoir planté feuillus et vergers afin de participer à l'amélioration de la biodiversité.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 0 Voix contre : 10

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable et autorise Monsieur le maire à émettre un avis défavorable à cette déclaration préalable

Don d'un bureau à entretoise en bois et d'un fauteuil

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu de Monsieur Jean-François LYRE un bureau à entretoise en bois et d'un fauteuil. Suivant l'article 2242-1 du CGCT, il demande l'autorisation d'accepter ces dons qui feront partis du patrimoine communal.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

DONS ACCEPTÉS

Don d'un chèque à la commune

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un chèque de 20 €. Suivant l'article 2242-1 du CGCT, il demande l'autorisation d'accepter ce don qui sera remis au budget communal.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

DONS ACCEPTÉS

Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de confier des archives retrouvées au-dessus des appartements de l'école au domaine du Hac afin qu'ils soient examinés par le guide conférencier exerçant au Hac.

Autorisation accordée par le conseil municipal.

La séance a été levée à 20h45.

Le Maire,
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Thierry CHAPON

Procuration

Absent

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY

